

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4511

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Modalités d'attribution et tarifs des abonnements du parc de stationnement de surface de Saint Benoît**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc de stationnement Saint Benoît, créé par la Communauté urbaine en 2001, comprend 25 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite. C'est un parc à ciel ouvert, fermé mais non gardé, situé rue de la Vieille. Sa gestion est assurée en direct par la Communauté urbaine.

Le parc est réservé aux résidents. L'abonnement est sans contraintes particulières concernant l'usage de la voiture. Il est équivalent à l'abonnement illimité.

Les places sont attribuées par tirage au sort. Une seule souscription par foyer est possible, réservée aux résidents du 1er arrondissement. Le tirage au sort est effectué devant huissier. L'attribution des places est valable trois ans. Ce tirage au sort a été réalisé une première fois en 2001, puis renouvelé en 2004.

Le tarif de location mensuel était de 53,36 € (350 F) à l'ouverture. Il a été porté à 60 € en 2004.

Il est proposé d'attribuer les abonnements de la nouvelle période de trois ans selon les mêmes modalités que précédemment et de faire évoluer annuellement le tarif dans les mêmes proportions que les tarifs des autres parcs de stationnement (par application de la formule d'indexation introduite dans les contrats de délégation de service public en 2005). Ce tarif arrondi à l'euro supérieur, serait au lancement de 63 € par mois pour les nouveaux abonnements.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle déplacements le 8 octobre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la reconduction de la procédure de tirage au sort pour l'attribution des places de stationnement du parc Saint Benoît pour une nouvelle durée de trois ans. Les abonnements seront réservés aux habitants du 1er arrondissement (une seule souscription par foyer).

2° - Fixe le tarif mensuel de location d'une place à 63 € avec révision annuelle.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,